

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 DAC 86 Subvention à l'association Cercle d'Etudes de la Déportation et de la Shoah - Amicale des Déportés d'Auschwitz (11e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Projet de délibération en date du 24 janvier 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2.000 euros à l'association Cercle d'Etudes de la Déportation et de la Shoah - Amicale des Déportés d'Auschwitz ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 2.000 euros est attribuée à l'association Cercle d'Etudes de la Déportation et de la Shoah - Amicale des Déportés d'Auschwitz, qui a pour but d'approfondir et de transmettre l'histoire de la Déportation et de la Shoah, et dont le siège social est situé 73 avenue Parmentier, 75011 Paris. (X06736 / 2011_06416).(20091).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012 nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001; Provision pour subvention de fonctionnement au titre de la Mémoire.